



Commune de Thiberville
Service « Assainissement Collectif »
Rue de la Mairie

27230 THIBERVILLE

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Nous soussignés(es) (Nom et Prénom) M. Mme
Demeurant

Agissant en qualité de : Propriétaire
 Mandataire (joindre la procuration du propriétaire à son mandataire)

Demande le : le raccordement eaux usées au réseau public d'assainissement
 le raccordement eaux pluviales au réseau de collecte d'eaux pluviales (si existant dans la rue)

De l'immeuble sis :

Référence(s) cadastrale(s).....

Je m'engage :

- A rembourser à la commune les frais d'établissement du branchement public, dans les conditions fixées par délibération du Conseil Municipal (devis établi après signature de la convention)
- A me conformer en tous points au Règlement d'Assainissement Collectif (exemplaire remis avec le devis)

Renseignements concernant l'immeuble :

Type d'immeuble :

maison individuelle immeuble collectif groupement d'habitations usine atelier
 bureaux commerce exploitation agricole entrepôt bâtiment public

Nombre de logements :..... Nombre de chambres :

Date de délivrance du permis de construire et n° du permis de construire :

Date d'achèvement de l'immeuble (prévisionnelle si en cours) :

L'immeuble est-il raccordé au réseau public de distribution d'eau potable :

Comment les eaux pluviales sont évacuées :

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées par le service assainissement, pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer les rapports de visite et tout autre document technique relatif à mon installation d'assainissement.

Fait à.....

Le

Nom et signature du demandeur

NOTICE

Dans quels cas suis-je concerné par la création d'un branchement ?

Toute construction neuve ou bien immobilier existant desservi par un réseau d'assainissement.

Qui réalise les travaux ?

La partie sous domaine public est réalisée par la Commune. La partie sous domaine privé est réalisée par le demandeur (ou par l'entreprise de son choix)

Qui paie Quoi ?

La Commune facture le coût des travaux du domaine public au demandeur (devis préalablement signé : étape 5 de la demande de branchement) suivant délibération du Conseil Municipal

Quels sont les délais ?

Un délai minimum de 1 mois est à prévoir à compter de la demande de création de branchement

9 étapes pour un branchement

1. Je retourne ce formulaire au service assainissement, dûment complété et accompagné d'un plan cadastral de la propriété à raccorder ;
2. Le service assainissement remet à l'usager un exemplaire du règlement d'assainissement collectif ;
3. Le service me contacte pour réaliser l'étude de raccordement, je conviens à cette occasion avec lui de l'implantation de la boîte de branchement ;
4. Le service assainissement m'envoie le devis
5. Je retourne le devis signé au service assainissement ;
6. Le Service Assainissement ou l'entreprise mandatée par la commune réalise les travaux ;
7. Je peux ensuite réaliser les travaux en domaine privé pour raccorder l'ensemble de mes eaux usées à la boîte de branchement **(en aucun cas mes eaux pluviales)**
8. Le service assainissement établit la facture et le trésor public établit l'avis à payer ;



Il est vivement déconseillé d'anticiper les travaux sur le domaine privé. La profondeur finale du branchement ne pouvant être connue précisément avant la réalisation des travaux en domaine public

Conformité RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Assainissement à la fin exclusive de prise de contact, d'envoi du rapport de visite ou de courrier relatif à l'assainissement de la propriété.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pourrez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service assainissement.